

ANNEXE B

APPEL A PROJET MEDICO-SOCIAL CONJOINT
ARS Délégation Départementale 79 / Conseil Départemental 79

**Pour la création d'un Etablissement d'Hébergement pour
Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de 26 lits sur la
commune de Bressuire dans le département
des Deux-Sèvres**

CRITERES DE SELECTION

Grille de cotation des projets

Thèmes	Critères	Coefficient pondérateur	Cotation de 1 à 5	TOTAL
Présentation du Projet <i>Notation sur 10</i>	Lisibilité, concision, cohérence, niveau de maturité et qualité des plans et schémas	2		/10
Qualité du projet architectural <i>Notation sur 90</i>	Intégration urbaine : localisation, accessibilité (notamment en transports en commun), possibilités de liens avec la vie de quartier et d'interaction avec les activités locales, conditions physiques d'ouverture sur la ville	4		/20
	Programme surfacique mis en œuvre : natures, nombre et surfaces des locaux, notamment des chambres, des espaces communs, des espaces extérieurs	4		/20
	Fonctionnalité et qualité des espaces : organisation générale du bâtiment, accès, gestion des flux (résidents, visiteurs, personnels, logistiques...)	4		/20
	Recherche de mutualisation des fonctions logistiques et optimisation des locaux	3		/15
	Performances techniques de la construction notamment en matière de développement durable (sources énergétiques retenues, performance énergétique du bâtiment...)	3		/15
Qualité de la prise en charge et de l'accompagnement des résidents en référence aux RBPP <i>Notation sur 110</i>	Pertinence de l'avant-projet d'établissement vis-à-vis du public cible, des besoins de la personne âgée et du contexte général	3		/15
	Modalités d'organisation et de fonctionnement en faveur du projet de vie individuel des résidents	4		/20
	Qualité du projet pour la prise en charge des maladies neurodégénératives	4		/20
	Qualité du projet de soins et du circuit du médicament	4		/20
	Projet d'animation : composition de l'équipe, adéquation des compétences, plan de formation, programme d'animation, prise en compte des nouvelles technologies, ...	4		/20
	Mise en œuvre des droits des usagers (outils de la loi 2002-2) et description de la démarche qualité (évaluations)	3		/15

Coopération avec les partenaires extérieurs <i>Notation sur 40</i>	Inscription dans la filière gériatrique, relations avec le secteur sanitaire et collaboration avec d'autres ESSMS	3		/15
	Partenariat avec les acteurs du maintien à domicile et mobilisation des structures locales de droit commun	3		/15
	Positionnement de l'EHPAD comme centre de ressources sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes	2		/10
Efficiences médico-économique <i>Notation sur 90</i>	Capacité financière à mener le projet d'investissement dans les meilleurs délais et sincérité du plan de financement (respect des coûts plafonds et des équilibres financiers)	6		/30
	Viabilité financière du projet en exploitation, sincérité budgétaire	4		/20
	Tarifs journaliers prévisionnels en hébergement	5		/25
	Modalités de pilotage et d'évaluation de la démarche d'amélioration continue de la qualité	3		/15
Expérience du Promoteur <i>Notation sur 40</i>	Expérience dans la gestion d'un EHPAD	3		/15
	Délai de mise en œuvre du projet	2		/10
	Expérience dans la création d'une structure ex nihilo	3		/15
				/380

Barème de notation :

- 1 = élément non renseigné ou inadapté
- 2 = élément très peu renseigné
- 3 = élément renseigné mais très général et peu adapté
- 4 = élément renseigné et adapté au regard des spécifications techniques
- 5 = élément renseigné, détaillé et très adapté au regard des spécifications techniques